


L'Ain'croyable cité de la Dombes

 **Mairie de Châtillon-sur-Chalaronne**

Place de l'Hôtel de Ville
01400 Châtillon-sur-Chalaronne

 04 74 55 04 33

 mairie@chatillon-sur-chalaronne.org

 chatillon-sur-chalaronne.fr

 Ville de Châtillon sur Chalaronne

L'enregistrement audio de la présente séance du conseil municipal est consultable en mairie.

Commune de Châtillon-sur-Chalaronne

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du mercredi 22 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-deux mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 14 mai 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick MATHIAS, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents : M. MATHIAS - M. PERREULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme SOUPE - Mme CARLOT-MARTIN - M. DI CARLO - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme RAVOUX représentée Mme BAS-DESFARGES - Mme BROCHARD représentée par Mme ROBIN - M. DUPUPET représenté par M. JACQUARD - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. FROMONT représenté par M. JANNET.

Absents : Mme BUJALANCE MERLIN - M. POCHON.

Madame Sylvie BIAJOUX est élue à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mai 2024

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mai 2024 est adopté à l'unanimité, sans observations, ni remarques.

Rapport n°1 : tarifs 2024 / 2025 de l'Ecole de Musique Municipale

Madame ROBIN : l'Ecole de Musique Municipale, créée en 1982, compte 118 élèves répartis en 8 classes et encadrés par 10 professeurs. Les dépenses et recettes liées à cette structure sont intégrées au budget général de la collectivité. Les tarifs pratiqués par l'établissement ont été sensiblement augmentés en 2023, afin de tenir compte de l'alourdissement des charges de fonctionnement de la structure (coût des consommations d'énergie, frais d'entretien des locaux, revalorisation salariale, ...). En outre, la grille tarifaire intègre depuis l'année dernière une pondération basée sur le quotient familial de la CAF. Elle précise que :

- le tarif « enfant » concerne les moins de 18 ans. Il s'applique également aux étudiants et chômeurs.

- à partir de deux membres inscrits issu d'un même foyer, il est appliqué une réduction de 5 % pour le deuxième et de 7 % à partir du troisième (règle valable sur l'ensemble de la grille tarifaire).
- les élèves inscrits à l'Harmonie de l'Union Musicale bénéficient d'une réduction de 30 % sur les tarifs pratiqués.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix pour), approuve les tarifs trimestriels 2024 - 2025 de l'Ecole de Musique Municipale comme suit :

| Tarifs trimestriels (1 an = 3 trimestres) - Ecole de Musique Municipale | | | | | | |
|---|----------|----------|----------|----------|--|------------|
| Châtillonnais | | | | | | Extérieurs |
| | QF 1 | QF 2 | QF3 | QF 4 | | |
| EVEIL 1 | 30,00 € | 50,00 € | 55,00 € | 60,00 € | | 65,00 € |
| EVEIL 2 | | | | | | |
| Carte instrumentale | 110,00 € | 150,00 € | 165,00 € | 180,00 € | | 200,00 € |
| | | | | | | |
| CYCLE 1 | | | | | | |
| FM + Instrument + | 140,00 € | 190,00 € | 205,00 € | 220,00 € | | 240,00 € |
| Pratique collective (chœur ou orchestre) | | | | | | |
| CYCLE 2 | | | | | | |
| FM + Instrument + | 150,00 € | 200,00 € | 250,00 € | 280,00 € | | 300,00 € |
| Pratique collective | 160,00 € | 210,00 € | 260,00 € | 290,00 € | | 310,00 € |
| Chœur | | | | | | |
| CYCLE 3 | | | | | | |
| Instrument seul | 120,00 € | 130,00 € | 160,00 € | 180,00 € | | 200,00 € |
| | | | | | | |
| ADULTES | 120,00 € | 130,00 € | 160,00 € | 180,00 € | | 200,00 € |

| Tarifs trimestriels (1 an = 3 trimestres) - Ecole de Musique Municipale | | | | | | |
|---|----------|----------|----------|-----------|--|------------|
| Châtillonnais | | | | | | Extérieurs |
| | QF 1 | QF 2 | QF3 | QF 4 | | |
| ADULTES débutants | 100,00 € | 110,00 € | 140,00 € | 160,00 € | | 180,00 € |
| Pratique collective seule | 45,00 € | 50,00 € | 55,00 € | 60,00 € | | 65,00 € |
| A partir de 16 ans non débutants | | | | | | |
| Formation musicale + pratique collective | 65,00 € | 70,00 € | 75,00 € | 80,00 € | | 85,00 € |
| Formation musicale seule sans instrument | 30,00 € | 35,00 € | 40,00 € | 45,00 € | | 50,00 € |
| Droits d'inscription | | | 30,00 € | à l'année | | 30,00 € |

Rapport n°2 : tarif d'entrée des « Médiévales en Dombes » des 7 et 8 septembre 2024

Madame ROBIN : le week-end des 7 et 8 septembre 2024, les Musées Municipaux organisent les « Médiévales en Dombes » en partenariat avec l'association Les Mercenaires du Désert des Larmes. Différentes troupes proposeront des spectacles, animations, expositions, combats, ateliers ludiques, ainsi qu'un campement médiéval. La manifestation se déroulera entre la cour du Centre Culturel de la Dombes et l'intérieur de l'enceinte du vieux château, en passant par la Place Saint-Vincent de Paul et la montée des remparts.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix pour), fixe le tarif d'entrée du festival « Médiévales en Dombes » à

2,00 €, avec gratuité pour les enfants de moins de 12 ans. Il fixe aussi le droit de place à appliquer aux étals des compagnies et exposants à 6,00 € le mètre linéaire.

Rapport n°3 : Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES) 2024 - 2028 de la médiathèque municipale

Madame ROBIN : le plan d'actions du PCSES de la médiathèque a été validé par le Comité de Pilotage (COFIL) le 4 avril. La globalité du document a fait l'objet d'une présentation lors de la commission Culture du 30 avril. Le diagnostic de territoire met en relief les points suivants :

- Une ville centre avec de nombreux services à la population.
- Un maillage important d'acteurs culturels, sportifs et sociaux.
- Une politique forte d'animations du territoire.
- Une population vieillissante à Châtillon-sur-Chalaronne.
- Une commune impactée assez fortement par les situations de monoparentalité.

Les trois axes de développement déclinés en actions s'établissent comme suit :

AXE1 : Favoriser le bien-être au sein de la médiathèque et la participation

Une médiathèque facile à vivre notamment grâce à : une communication efficace, des règles simples : tarification - règlement - inscription - horaires, une signalétique claire, et un automate de prêt.

Une médiathèque chaleureuse notamment grâce à : un accueil individualisé renforcé : refonte de l'accueil, des espaces différenciés selon l'usage, du mobilier, une ambiance lumineuse, la décoration.

Une médiathèque donnant envie de s'investir : des services et activités dédiés aux besoins et attentes de la population, la possibilité de participer aux contenus de la structure.

AXE 2 : Développer les actions en direction des personnes isolées, seniors et familles monoparentales

Une médiathèque communicante notamment grâce à : l'identification des publics et partenaires, les accueils spécifiques de « présentation ».

Une médiathèque inclusive notamment grâce à : des aménagement et services, des fonds documentaires, des actions culturelles.

Une médiathèque « hors les murs » notamment grâce à : des actions culturelles, un portage de documents.

AXE3 : Développer le numérique

Des outils facilitants : matériel informatique et des logiciels informatiques, régulièrement renouvelés, dont une suite bureautique identique pour les postes professionnels, matériel informatique pour le public régulièrement renouvelé et adapté aux usages.

Une offre numérique renforcée : jeux vidéo, ressources numériques du Département de l'Ain et ressources numériques gratuites.

Des propositions culturelles enrichies : des ateliers de formation et sensibilisation, organiser des rencontres intergénérationnelles.

Une communication digitale maîtrisée : utilisation des réseaux sociaux.

Monsieur JANNET : nous soulignons que l'établissement de ce projet sur 4 années est une excellente chose. Nous remarquons aussi la qualité du rapport qui est assez complet, et vous demandons pour l'année prochaine, à cette même période, de refaire un point sur tout ce qui a été réalisé.

Madame ROBIN : tout à fait.

Monsieur JANNET : pour le prochain Conseil municipal, pouvons-nous avoir une liste très synthétique des actions qui vont être menées en 2024, notamment sur les accès aux services ?

Madame ROBIN : nous ferons le point l'année prochaine. Vous avez d'ores et déjà un tableau qui indique les actions prévues en 2024. Nous en reparlerons certainement en commission Culture, à l'automne.

Monsieur JANNET : dans les actions, nous avons relevé, par exemple, l'absence d'arceaux à vélos ou de solution face au problème de renouvellement d'air. Nous voudrions savoir ce que vous allez mettre en place.

Monsieur le Maire : des arceaux à vélos sont déjà en place aux abords de la mairie, mais ne sont quasiment pas utilisés. Ceux qui étaient situés vers le cinéma ont été enlevés, car des piétons pouvaient parfois trébucher.

Monsieur JANNET : Il y a les problèmes récurrents de renouvellement d'air, à traiter en 2024 ? Les lignes budgétaires sont insuffisantes pour renouveler le parc informatique.

Monsieur le Maire : nous avons voté cette année le budget pour l'équipement informatique.

Madame D'ALMEIDA : le personnel de la médiathèque est compétent, et mène de nombreuses actions culturelles. La structure est désormais plus qu'une bibliothèque avec ses prêts de livres, c'est un service avec des relations sociales où les usagers peuvent s'investir. Le rapport met en évidence un manque de communication interne, du point de vue de son efficacité et de son relais. Nous allons avoir une personne dédiée au service communication, mais il faut aussi qu'en tant qu'élus que nous puissions mener une réflexion sur ce thème. A noter aussi : l'absence de réflexion régulière, globale et programmée au niveau communal des projets culturels. Le musée travaille sur ses animations, la médiathèque organise aussi ses propres actions, l'École de musique également. Il manque visiblement un lien ou une cohérence entre tout cela.

Madame ROBIN : nous avons mis en place un pôle culturel où interviennent les directrices de l'École de musique, de la médiathèque, de l'OMC, du musée, Monsieur CAVALIERE (DGS) et notre Chargé de communication. Nous allons travailler pour relayer les bonnes informations et remettre à jour les outils de communication.

Monsieur le Maire : une personne est en charge de la communication culturelle, à mi-temps, depuis janvier.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix pour), approuve le Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES) de la médiathèque municipale François Edouard, pour la période 2024 / 2028.

Rapport n°4 : avenant n°2 à la convention Service Commun Enfance Jeunesse « Musique et sport » avec la CC de la Dombes

Madame BIAJOUX : la convention relative au SCEJ de la CC de la Dombes, approuvée en décembre 2021, a défini les modalités de création et d'organisation de ce service, notamment la répartition des heures de « sport » et de « musique » dispensées dans les 36 communes du territoire. Pour mémoire, l'avenant n°1 à cette convention a consisté à modifier la répartition des charges transférées entre les collectivités. Le projet d'avenant n°2 vise à préciser les heures d'intervention sur deux communes à compter de l'année scolaire 2024 / 2025 comme suit :

| Ecole | A partir de | Domaine d'interventions | Nombre d'heures complémentaires | Période |
|---------------------|-------------|-------------------------|---------------------------------|-------------|
| Neuville les Dames | 2024/2025 | Musique | 0.75 heures | 36 semaines |
| Saint Paul de Varax | 2024/2025 | Sport | 3 heures | 36 semaines |

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix pour), approuve l'avenant n°2 à la convention SCEJ Musique et sport, et l'autorise à le signer avec la Communauté de Communes de la Dombes.

Rapport n°5 : cession d'un terrain communal de 157 m² au lieudit « La grande Beyvière » à M. BAILLET et Mme BRIAL

Monsieur JACQUARD : M. Kévin BAILLET et Mme Françoise BRIAL ont fait part à la mairie de leur souhait d'acquérir un terrain communal constituant un délaissé, en bordure du chemin rural de Thibauloux. Ce terrain naturel et non bâti, situé au lieudit « La Grande Beyvière » et d'une surface de 157 m², a fait l'objet d'une délimitation par un géomètre-expert en octobre 2021. Il précise que le ténement est situé hors de l'emprise du chemin communal et ne constitue pas une dépendance de ce chemin.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix pour), accepte de céder la parcelle communale cadastrée section C n°4282 d'une surface de 157 m² au prix de 5,00 € le mètre carré, soit au prix de vente total de 785,00 €. Il précise que les frais de géomètre et d'acte notarié seront à la charge des acquéreurs.

Rapport n°6 : motion de la Fédération Hospitalière de France sur la situation budgétaire critique des EHPAD publics

Monsieur le Maire : le Conseil d'Administration de la Fédération Hospitalière de France (FHF) a proposé aux EHPAD publics de France d'adopter une motion pour alerter les pouvoirs publics sur la situation budgétaire critique de ces établissements. En effet, depuis trois ans les EHPAD publics subissent une dégradation massive de leurs comptes. En 2023, 85 % d'entre eux sont en déficit. A titre d'exemple, l'EHPAD La Montagne de Châtillon-sur-Chalaronne déplore un déficit de 880 318,00 € sur l'exercice 2023. Cette situation a pour origine :

- la déconnexion entre l'évolution des dépenses affectées par l'inflation (notamment sur l'énergie, l'alimentation, ...) et celle des tarifs hébergement et dépendance votés par les conseils départementaux ;
- le financement incomplet de certaines des mesures de revalorisation salariale du personnel, en particulier celles affectant les sections hébergement et dépendance et soins ;
- des surcoûts liés à l'augmentation des taux d'intérêts pour les emprunts ou à un changement de régime fiscal pour les EHPAD qui étaient assujettis à la TVA.

Pourquoi un tel déficit ? : il y a l'inflation et les coûts des énergies. Au niveau du personnel, des augmentations ont été décidées d'office par l'État, auxquelles s'ajoutent un phénomène d'absentéisme important. Pour l'année 2023, cela représente 9 500 jours d'absence, pour environ 200 agents. D'où le recours à l'intérim qui alourdi les coûts. On retrouve cette situation dans tous les EHPAD de France.

Monsieur LEGRAS : pourriez-vous clarifier le changement de régime fiscal sur la TVA ?

Monsieur le Maire : c'est en quelque sorte le même problème rencontré avec notre terrain synthétique. Nous devons récupérer la TVA après investissement, mais l'Etat avait modifier l'éligibilité de ce type de dépenses. Le même phénomène a impacté la masse salariale de l'EHPAD, des taxes supplémentaires non prévues ont dû être payées suite à un changement de régime.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix pour), approuve la motion d'alerte sur la situation budgétaire critique des EHPAD publics. Cette motion sera transmise au Ministère de la santé, à l'Agence Régionale de Santé et au Conseil Départemental de l'Ain.

Rapport n°7 : permanences aux urnes pour les élections européennes du 9 juin 2024

Les élus procèdent à la répartition des permanences dans les 3 bureaux de vote, pour les élections européennes du dimanche 9 juin 2024.

Rapport n°8 : décisions du Maire n°D-2024-006 et 007

Monsieur le Maire rend compte aux conseillers municipaux des décisions qu'il a pris en vertu de ses délégations d'attribution :

- **D-2024-006** : location du bâtiment communal 24 impasse des remparts à l'association Maison d'Education Pauline Marie Jaricot, du 1^{er} mai 2024 au 31 août 2026.
- **D-2024-007** : adhésion 2024 au réseau Plus Beaux Détours de France, avec cotisation annuelle de 3 800,00 € (édition / impression des guides incluses).

Rapport n°9 : informations sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner

La liste des DIA des commissions des 4 et 25 avril 2024 a été jointe à la note de synthèse.

Rapport n°10 : informations du Maire

Monsieur le Maire : les statistiques sur le nombre de chômeurs au 15 mai 2024 sont les suivantes : Nombre de demandeurs = 211. Hommes = 116. Femmes = 95. Indemnisables = 150. Non indemnisables = 61.

A noter que le Mc Donald de Châtillon a recruté 45 personnes, soit de 25 à 27 équivalents temps plein.

Questions posées par le groupe Châtillon Terre d'Innovations.

Monsieur le Maire : les questions écrites feront l'objet d'une réponse écrite prochainement, mais je souhaite évoquer les actions avec la LPO. Je vous donne lecture de la conclusion du rapport 2023 de la LPO : *« Avec une très grande diversité de milieux, une gestion de l'espace naturel adaptée, le site des Prés Gaudet est un véritable réservoir de biodiversité au sein de la commune de Châtillon-sur-Chalarnonne. Il est aujourd'hui toujours possible d'augmenter le potentiel d'accueil pour la faune sauvage, mais le principal enjeu reste de conserver la diversité des milieux actuels dans le temps. Ainsi, la grande diversité biologique qui est déjà en place et déjà observée devrait augmenter avec l'évolution des habitats naturels encore jeunes. La valorisation des actions en faveur de la biodiversité représente également un des enjeux qui se dégage de ce site. »*

Je rappelle d'autre part que la Dombes est devenue un site RAMSAR pour ses zones humides qui couvrent aussi Châtillon. Nous allons pouvoir travailler sur le classement des Prés Gaudet en Espace Naturel Sensible. Pour l'animation du site, la LPO va mener des actions de sensibilisation en direction d'un large public, dont les scolaires.

Réponses aux questions orales.

« Lors de la réunion du Conseil municipal en date du 23 octobre 2023, le rapport n°2 concernait la convention de Période de Préparation de Reclassement d'un agent de la police municipale. Quel est le bilan après 6 mois ? »

Monsieur CAVALIERE (DGS) : cette PPR a débuté le 20 septembre 2023 et va s'achever normalement le 19 septembre 2024. Elle est donc mise en œuvre sur une durée d'un an et peut être prolongée de 3 mois. Notre agent a effectué 15 formations - notamment avec le CNFPT qui gère les agents des collectivités en matière de formation - dont certaines en présentiel et d'autres en distanciel (webinaires). Les formations ont notamment porté sur le domaine de la petite enfance et les missions et tâches administratives.

Au niveau des stages en immersion : l'agent a intégré le musée municipal en octobre 2023 et l'école maternelle, sur un poste d'ATSEM, en novembre 2023. Une série de stages ont débuté et vont se dérouler jusqu'à mi-juillet au sein de la ville de Bourg-en-Bresse, dans une agence France Services, au Centre social des Venues, dans l'espace petite enfance de Bourg et à la médiathèque Césaire. Entre ces périodes de stages, nous avons fait appel à notre agent pour des remplacements de personnel au niveau de l'école maternelle. Le bilan d'étape avec le Centre de gestion de l'Ain, chargé lui aussi de suivre les agents en PPR, a qualifié le suivi de l'agent comme très positif, l'orientant vers une vraie reconversion professionnelle

Question suivante : « Pouvez-vous, s'il vous plaît, effectuer un point d'avancement sur le dossier de l'ancienne gendarmerie ? »

Monsieur le Maire : nous avons étudié ensemble le cahier des charges de consultation des opérateurs, qui ont jusqu'au 31 mai pour déposer leur dossier de candidature. Plusieurs candidats intéressés ont visité le site.

Rapport n°11 : informations des Adjointes

Monsieur MARTINON :

- Festival Éco Solid'Ere les 31 mai et 1^{er} juin.
- Le Lions Club de Bourg-en-Bresse organise le 9 juin un rallye de vieilles voitures.

Madame ROBIN : Jeudi 13 juin, inauguration des Micro-Folies à 15h00 au Centre Culturel.

Monsieur JACQUARD : vous avez été destinataires du bilan annuel sur l'eau potable établi par l'ARS. Comme indiqué, « l'eau distribuée est de bonne qualité et peut être consommée par tous. » Ce rapport porte sur 4 points de contrôle : bactériologique, nitrates, pesticides et métabolites pertinents, ainsi que sur la turbidité (l'aspect trouble de l'eau).

Madame BIAJOUX :

- 14 juin : rencontre CM2/6^{ème} à partir de 8h00 sur le thème des Jeux Olympiques. Les enfants vont défiler sous les drapeaux de 32 pays.
- 29 juin de 10h00 à 16h00 : rencontre Terre de Jeux 2024 au gymnase de l'Europe avec plus de 12 associations, la médiathèque, et l'Office Municipal de la Culture. Chacun pourra s'exercer à un sport : tir à l'arc, foot, rugby, karaté...

Monsieur PERREAULT : une nouvelle secrétaire a intégré le Cabinet du Maire depuis une dizaine de jours, en remplacement de la secrétaire précédente qui bascule à l'accueil / services à la population. Le service urbanisme est à nouveau composé de deux agents.

Madame BAS-DEFARGES : un nouveau chargé de communication est arrivé hier en mairie. Pour information, la commission de sécurité va effectuer une visite de contrôle au camping et sur l'aire de Camping-Car Park. Mi-juin, nous accueillerons le jury national pour le renouvellement du label fleurissement.

Monsieur MORIN : nous avons reçu aujourd'hui la subvention FFA de la FFF de 18 800 € suite à l'aménagement du terrain synthétique.

Monsieur CURNILLON : au niveau du plan d'eau des Prés Gaudet, les carpes meurent d'une maladie causée par la bactérie « virémie printanière ». Celle-ci se développe car elle bénéficie d'une température de l'eau idéale : il pleut souvent et les températures ne sont ni trop froides ni trop chaudes.

Monsieur le Maire : quelques informations complémentaires.

- Jeudi 23 mai : Messe des malades.

- Samedi 25 mai : Fête du jeu au Centre social La Passerelle, sous les Halles à 16h00.
- Mercredi 29 mai : Collecte de sang.
- Vendredi 31 mai : Spectacle du groupe scolaire Saint-Charles à l'espace Noël Ravassard.
- Jeudi 6 juin : Repas champêtre de la FNACA à l'espace Noël Ravassard.
- Vendredi 7 juin : Tournoi annuel basket au gymnase de l'Europe à 16h00. Ouverture du Festival Rêves de Cirque au Clos Janin à 19h00.
- Samedi 8 juin : Tournoi de volley au gymnase de l'Europe.
- Dimanche 9 juin : démonstrations du Club de modélisme.
- Lundi 10 juin : dernières courses hippiques de l'année.
- Mardi 11 juin : Commémoration du 11 juin 1944 (80 ans). Montée de la Résistance à 18h00.
- Vendredi 14 juin : Ball trap de l'Amicale des Sapeurs-pompiers.
- Mardi 18 juin : Spectacle de danse du Collège Dubois.
- Mercredi 19 juin : Atelier modelage à la médiathèque.
- Vendredi 21 juin : Fête de la musique. Les commerçants lanceront aussi le jeu de l'été.
- Samedi 22 / dimanche 23 juin : Rêves de Cirque.
- Vendredi 28 juin : Soirée jeux au Centre social La Passerelle.

Monsieur le Maire clôt la séance en remerciant la presse et le Directeur Général des Services pour leur présence.

La séance est levée à 19h40.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 24 juin 2024 à 18 heures 30.

Approbation du PV / Observations : *approuvé à l'unanimité, sans observation.*

Le Maire
Patrick MATHIAS



La secrétaire de séance
Sylvie BIAJOUX